

Secteur des Vergers d'Ollon

Art. 1 des statuts de l'association Bien Vivre dans les Vergers d'Ollon :

Sont considérés comme habitants des Vergers d'Ollon, dans la présente Association, les habitants ayant leur domicile dans le secteur des Vergers d'Ollon, tel qu'il est défini dans le plan de zone du plan partiel d'affectation de la commune d'Ollon, approuvé par le Conseil d'État le 26 janvier 1990.

